



Aurais je une inscription au 2éme bultin

Par **thibewing**, le **16/09/2008** à **14:14**

je serais jugé le 15 octobre pour violence sur acendantrnd'apres la personne que j'ai vu au spip je risque a 90% d'avoir une peine avec surcis avec de grande chance une mise a l'epeuvernrsi la justice na rien a me reproché pedant le temps de surcis aurais une inscptionrnau seconde bultin

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **00:48**

Bonjour,rnrnoui en cas de condamnation à une peine de prison même assortie du sursis celle-ci apparaîtra sur votre casier judiciaire B2rnrnrnVous pouvez faire une demande lors de votre conclusion d'une non inscription sur le casier judiciaire en cas de condamnation auprès de la cour. Toutefois au vu des faits qui vous sont reprochés il apparait fort peu probable qu'elle vous soit accordée.rnrnrnRestant à votre disposition.